

ARRÊTÉ DU MAIRE N°117-2023

Portant réglementation temporaire de circulation,
Rue du Moulin à Vent, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 27 juin 2023 de Monsieur Laurent GROSPELLIER représentant l'entreprise STPML, domiciliée 50 Av M. Mérieux, 69280 SAINTE CONSORCE, pour le raccordement en eau potable du lotissement VILLA SOLEIA, au 27 rue du Moulin à Vent,

Vu la permission de voirie de la COPAMO n° 23-126 en date du 29/06/23

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée par feux tricolores pendant la durée des travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Interdiction de stationner à hauteur du chantier.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable 5 jours à partir du 03 juillet 2023.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise STPML est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise STPML, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à l'entreprise STPML,
- au service collectes du SITOM.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 30 juin 2023

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

Publié le : 30/06/23

